



Compte rendu de la séance du 2 juillet 2026

Convocation du 26 juin 2026.

Présents : Yann TRIMARDEAU, Christophe NIVault, Christophe ADAM, Adeline ASSERIN, Nathalie BODIN, Michel FOURNIER, Jérôme LOCHON, Jennifer WILLIAUME.

Absentes excusées : Sophie DURAND, Marine GIRARD, Fanny LAURET a donné pouvoir à Christophe NIVault.

Christophe ADAM est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2026 :

Aucune observation n'est émise sur le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026, il est approuvé à l'unanimité.

2 – Panier de basket :

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation des équipements sportifs de la commune, il est proposé au Conseil de valider l'installation d'un panier de basket sur le plateau multi-sport. Cet équipement permettra de compléter l'offre sportive existante à destination des habitants, notamment des plus jeunes. De plus le groupe scolaire pourra l'utiliser.

Conformément à la réglementation applicable aux équipements sportifs fixes, l'installation doit être réalisée par scellement dans le béton, avec une mise à l'épreuve obligatoire par un organisme certifié avant toute mise en service. Il est par ailleurs rappelé qu'un contrôle de charge (180 kg) sur le panier est obligatoire tous les deux ans.

Afin de garantir la meilleure utilisation des deniers publics, trois devis ont été sollicités auprès de fournisseurs et prestataires spécialisés :

Prestataire	Fourniture panier de basket	Pose / Scellement / Contrôle	Total HT
CASAL Sport	1 132.40 € HT (FDP offerts)	Fouille, scellement, évacuation : 1 750.00 € HT Pose, épreuve organisme certifié : 740.00 € HT	3 622.40 € HT
KOMPAN	1 742.50 € HT (+238.00 € FDP)	Fouille, scellement, évacuation : 1 675.00 € HT Pose, épreuve organisme certifié : 650.00 € HT	4 322.98 € HT
DECATHLON PRO + pose TP COLIN 41	1 254.15 € HT (but + platine à sceller + FDP)	Pose contre-platine TP COLIN : 1 305.41 € HT	2 559.56 € HT (estimation)
CASAL + TP COLIN	1 132.40 € HT But + contre - platine Casal Sport (FDP offerts)	Pose contre-platine TP COLIN : 1 305.41 € HT Pose du but : agent communal Contrôle du panier avec la structure de jeux	2 437.81 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- Valider l'installation d'un panier de basket, et de retenir la proposition
- CASAL sport pour le panier de basket, pour 1 132.00 € HT avec contre-platine, et
- TP COLIN pour la pose pour un montant de 1 305.41 € HT, soit un total de 2 437.41 € HT,
- Autorise le Maire à signer les devis.

3 – Demande de subvention FACIL 2026 :

La Communauté d'Agglomération aide les communes de moins de 1000 habitants dans leur projet d'investissement à hauteur de 20 % plafonnée (aide plafonnée à 10 000 €). Des travaux de renforcement de voirie notamment sur la route d'Harouard sont à prévoir. Voici le plan de financement :

Voirie 2026 Harouard : Plan de financement 2026			
Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT
Amélioration de la résistance mécanique de la chaussée et renforcement par augmentation d'épaisseur à Harouard	40 746.50 €	Apport de la Commune	32 597.20 €
		FACIL 2026 demandé	8 149.30 €
Total HT	40 746.50 €	Total HT	40 746.50 €

Le coût total des travaux est estimé à 40 746.50 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- Accepte le plan de financement proposé,
- Autorise le Maire à faire une demande de Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements (FACIL) auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois,
- Autorise le Maire à signer le dossier de demande et tous les documents nécessaires au projet, et
- Autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la CATV.

4 – Campagne d'élitage :

Le maire expose à l'assemblée que de nombreux propriétaires n'entretiennent pas et la végétation déborde sur le domaine public. Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Maire est responsable de la sécurité sur les voies communales.

L'entreprise qui réalise l'élitage sur le territoire, est la seule à être équipée d'un lamier de 9 mètres.

Un courrier proposant de l'élitage va être adressé afin que les propriétaires fassent le nécessaire ou autorisent la commune à effectuer les travaux moyennant un coût de 2,50 € le mètre linéaire, sans ramassage.

Le travail est prévu dans l'hiver. Il sera demandé d'élaguer avant le 15 octobre. Pour tous les autres, la commune commande les travaux et facturera à chaque propriétaire le montant se rapportant à sa propriété.

Le Maire, en accord avec le conseil municipal, prendra un arrêté prescrivant l'élitage.

5 – Passeport du civisme :

La Commission Cohésion Sociale s'est réunie le 3 juin dernier et s'était donné jusqu'au 21 juin pour décider de la mise en place du passeport et des actions pour la réalisation du « bon à tirer » avant fin juillet. Après échanges, il a été décidé le 22 juin, de construire ce passeport au cours de l'année.

6 – Questions diverses :

6 – 1. Procédure agenda partagée :

La démonstration est faite lors de la séance.

6 – 2. Festivités du 10 juillet :

Le planning des différents pôles est finalisé.

6 – 3. Contrôle assainissement non collectif :

Une campagne périodique des installations d'assainissement non collectif (ANC) doit avoir lieu sur la commune de Lancé pour l'automne 2026. La vérification de l'état de fonctionnement effectuée lors du contrôle périodique consiste à examiner visuellement l'état général des ouvrages et des équipements, et s'assurer qu'ils sont en état de marche apparents. Cette campagne sera précédée d'une réunion publique, du 15 septembre, à partir de 18h00, salle des fêtes de Pray.

La séance est levée à 19h50.

Prochaine réunion de conseil :

- Mardi 29 septembre 2026 à 19h00 : - Climatisation de la dernière classe,
 - Voirie (choix de l'entreprise), etc.